

# CPGE

## Recrutement 2003-2004 et bilan d'étape

Jean Claude LAFAY

Nous prenons connaissance, au moment où s'achèvent les inscriptions des candidats pour 2004-2005, et où se constituent les dossiers, du bilan complet de la session précédente.

La commission nationale de suivi du recrutement en CPGE a tenu en effet le 12 mars 2004, au ministère, sa seconde réunion de l'année scolaire : la première sur le bilan chiffré de la rentrée 2003 (effectifs de l'enquête lourde).

Si nous avons eu, quasiment en temps réel, les statistiques des candidatures et des admissions (voir « Direction » n° 112 d'octobre 2003), il est caractéristique de la lourdeur et des imprécisions du système GEP que nous ne disposions de l'état des présents au 1<sup>er</sup> octobre que près de 6 mois plus tard. Nous avons constaté, par ailleurs, une discordance significative (à la hausse) entre l'état des élèves répertoriés dans la procédure automatisée fin août, et leur nombre dans GEP ; on peut supposer qu'il s'agit pour l'essentiel des admissions d'élèves des lycées étrangers ou réorientés de notre enseignement supérieur, CPGE comprises, qui seront en 2004 dans la procédure commune. Mais, de toute évidence, une connexion entre la procédure de recrutement et GEP, qui aurait l'avantage de supprimer un travail de saisie fastidieux et source d'erreurs, permettrait aussi d'y voir plus clair ! Nous avons, depuis le début, réclamé cette disposition. Il semble que, du côté de GEP, il y ait des résistances... la solution ne peut donc venir d'une volonté politique.

Nous avons pu disposer, en vue de cette réunion, des statistiques des CPGE depuis 1996 : la stabilisation (après dix ans de forte montée en puissance comme l'ensemble de l'enseignement supérieur) est la caractéristique principale à relever sur cette dernière période, avec une première tendance à la baisse jusqu'en 2000 suivie d'un redressement sur les trois dernières années (2003 comprise). Cela tient évidemment à l'attractivité d'un système à recrutement très sélectif mais très ren-

table en termes de carrière, dont la capacité d'accueil a peu évolué, et qui connaît actuellement un taux de remplissage actuel de 34,47 élèves par division (secondes années comprises). Il n'est sans doute pas évident d'élever très sensiblement ce taux, compte tenu de la rigidité même des structures divisionnaires, et de la diversité du réseau, en dépit des besoins et des débouchés existants ; il est bon de préciser aussi, pour apprécier la difficulté de l'exercice, que les classes post-bac sont, dans l'enseignement supérieur, les filières où sont comptabilisées, de manière assez fiable – et d'autant plus fiable cette année –, les étudiants présents (et pas seulement les étudiants inscrits). Toutefois, pour les lycées qui, dans certaines de leurs divisions, n'ont pu en 2003 utiliser de manière satisfaisante leur capacité d'accueil en raison de la poursuite du recrutement, pendant l'été, d'autres filières (universités, INSA, préparations intégrées, IEP), et pour ces lycées seulement, la commission a admis que le recours au « surbooking », à partir de données plus fiables désormais, devait être plus largement admis.

Si les objectifs de transparence et d'équité dans le traitement des candidatures, d'efficacité de la procédure, de rééquilibrage entre établissements, sont une réussite réelle, l'augmentation des effectifs nationaux n'est en effet que partiellement réalisée. Les effectifs dans les années consécutives à la réforme de 1995 (et à la création de classes) avaient culminé à 37 737 élèves en première année (1996-1997), et à 73 102 élèves sur les deux ans (1997-1998), pour chuter respectivement à 36 649 (1999-2000) et 69 752 (2000-2001), avant de se redresser depuis 2001. Les chiffres de la rentrée 2003 sont de 37 649 et 71 926 étudiants, donc en léger retrait apparent par rapport à 2002-2003, mais sensiblement au-dessus des années précédentes. Par série, les classes scientifiques progressent (de 22 666 à 22 952), ce qui était un enjeu important, les classes économiques et commerciales reculent après une année record (de 8 766 à 8 350), les classes littéraires connaissent un léger tassement (de 6 407 à 6 347). Il



reste à connaître les résultats comparatifs en matière de répartition par sexe et par origine sociale, pour compléter l'appréciation du dispositif.

Techniquement, mais aussi politiquement, les perspectives d'amélioration se situent dans une meilleure connaissance et une meilleure interconnexion des systèmes statistiques de l'enseignement supérieur : un numéro d'immatriculation unique des étudiants, qui aujourd'hui n'est pas assuré en pratique, y compris dans une même filière, serait un progrès, ainsi qu'une liaison directe (très attendue !) des fichiers d'admission vers les fichiers GEP, enfin une coordination des systèmes d'affectation. Cette coordination, susceptible de rassembler à terme l'ensemble des filières, permettrait de réduire le nombre des « tours », quitte à accepter un « tour final » début juillet, et de réduire en même temps l'incertitude sur les effectifs définitifs. Mais il faut peut-être, pour cela, construire une vision générale des formations supérieures, et c'est en cela que la question politique rejoint la question technique. Les futurs étudiants – nos élèves de terminale – s'y retrouveraient bien mieux, et d'abord le plus grand nombre, ceux qui ne bénéficient pas d'informations privilégiées.

La commission de suivi s'est interrogée également sur une question de fond :

celle des conditions d'accueil pédagogiques des élèves dans les CPGE. Le discours actuel sur l'«ouverture», le constat de débouchés équivalents, en sciences et économie, au nombre d'admissions dans les classes préparatoires, s'accommode mal d'un élitisme persistant, au moins dans un certain nombre de lycées, sans doute encouragé par l'ambition des programmes et par la pression des « palmarès » : les témoignages écrits arrivent désormais au ministère, de familles et d'étudiants découragés d'emblée, « humiliés » parfois, par des discours, des habitudes et des pratiques d'élimination qui ne sont pas pourtant en elles-mêmes des gages de l'«excellence». Comme l'observait encore, dans le dernier numéro de « Direction », François Boulay, au nom de notre groupe de réflexion national, il serait inutile, voire cynique, d'ouvrir les CPGE à de nouveaux publics, moins privilégiés socialement, voire de les développer, si nous nous montrions incapables de faire évoluer les conditions d'accueil et de fonctionnement de ces classes, pour assurer leur réussite. Le fait que la très grande majorité des étudiants s'en « sortent bien » en fin de compte, en termes de résultats au moins, n'épuise pas le débat, débat d'autant plus nécessaire si nous maintenons l'objectif de la démocratisation, sujet sur lequel il nous a été annoncé que le ministère souhaitait à nouveau réfléchir...

Le dernier problème – celui de l'information des élèves du second degré – peut et doit, de la même manière, évoluer techniquement ; l'image négative de la filière, encore véhiculée y compris dans notre institution et ses services d'orientation, profite d'abord par défaut, sans doute, aux candidats les mieux informés, du fait de leur environnement familial et social. De même, le consumérisme qui réduit l'image des « prépas » aux lycées traditionnels, consumérisme encouragé par les « palmarès » approximatifs de certains organes de presse, mais aussi par les conseils spontanés parfois fournis au sein de nos lycées, joue également. Mais on voit bien que les choses évolueraient plus rapidement si la réalité des classes préparatoires évoluait d'abord dans le bon sens. Sans doute, également, échapperions-nous à cette ambivalence de la motivation des candidats, dont plus de 13.000, l'an dernier, ont renoncé aux admissions qu'ils avaient obtenues, soit un candidat admis sur quatre, et même un sur cinq parmi ceux qui étaient admis sur leur premier vœu : là encore, nous ne pouvons nous satisfaire de l'idée que leurs places, grâce à la procédure automatisée, n'a pas été perdue pour d'autres. En matière d'appréciation du « vivier », et de la difficulté à remplir, localement, les structures existantes, ces candidats gagnés-perdus (comme ceux de septembre) méritent considération.

Comme nous l'avons donc envisagé, la rénovation de la procédure de recrutement stabilise sans doute la filière comme cela a été le cas, précédemment, pour celle des grandes écoles d'ingénieurs et de management, mais aussi elle conduit à poser, comme nous avons commencé à le faire, des questions de fond. Le SNPDEN est aujourd'hui en mesure d'intervenir dans ce débat avec toute sa représentativité, mais également avec des éléments de réflexion et des objectifs affirmés.

## LE CAS PARISIEN

Le recrutement des CPGE est un processus national qui voit un bachelier sur quatre inscrit en CPGE changer d'académie, alors que la proportion n'est que d'un bachelier sur 10 pour l'ensemble de l'enseignement supérieur. Ces 25% de « migrants » se répartissent en 10% vers Paris, 14% en mouvements entre les autres académies, 1% hors Paris. La capitale accueille encore aujourd'hui 19% des élèves de CPGE, et la région parisienne (académies de Paris, Créteil et Versailles) 33% ; cette proportion est stable depuis 1995, après avoir fortement évolué à la baisse de 1970 à 1995, en raison des nombreuses créations de CPGE hors région parisienne. Paris se caractérise également – et en partie du fait des mouvements inter-académiques et sur l'Ile-de-France en particulier, mais aussi du fait des particularités de son offre et des possibilités d'hébergement, par une sur-représentation en CPGE des catégories sociales les plus favorisées et les moins favorisées. Il s'agit d'une situation de fait, historiquement fixée, qui peut être diversement appréciée et expliquée, mais, à l'occasion de l'aménagement de la procédure de recrutement, il convenait de s'interroger sur les effets possibles de cet aménagement.

Un article récent (Fabienne Rosenwald, dossiers de la DEP, « Les classes préparatoires aux grandes écoles, évolutions sur vingt-cinq ans », décembre 2003) examine en effet de manière détaillée les processus de « migrations interacadémiques » dans ce secteur, y compris pour analyser, selon les relations d'académie à académie, les séries du baccalauréat, le sexe, l'origine sociale, la répartition de ces migrations. Le cas de Paris est particulièrement examiné puisque, si les bacheliers de Paris continuent en CPGE pour 8% d'entre eux (et quittent peu Paris), 17% des bacheliers français continuant en CPGE le font à Paris. Si l'on examine l'origine des migrations correspondantes vers Paris, il s'agit pour 60% du total d'une migration interne à l'Ile-de-France, puis viennent par ordre décroissant les académies d'Amiens (5%), Orléans-Tours (4%), Rouen (3%) et Lille (3%), les autres académies n'apportant qu'entre 2% et 0% (Strasbourg, Toulouse). La rédactrice précise que « cette attractivité est ciblée : deux établissements parisiens attirent un quart des migrants vers Paris et six établissements parisiens la moitié (...) si on examine la destination des élèves migrants des académies de Créteil et Versailles, on constate qu'un tiers d'entre eux se retrouve dans trois établissements parisiens ».

La nouvelle procédure a-t-elle modifié cette situation, donnée pour 2002-2003 ? Les chiffres de la rentrée 2003 montrent que, pour les lycées publics, Paris a perdu 108 élèves en première année, Créteil en a 65 de plus, et Versailles 57 de plus (soit une quasi stabilité du solde de l'Ile-de-France) ; dans Paris même, les huit plus gros lycées publics, représentant la moitié des effectifs correspondants de première année de l'académie, ont « perdu » 203 élèves par rapport à 2002 (sur 3224 élèves), du simple fait d'une meilleure maîtrise de l'accueil et de la disparition des sureffectifs antérieurs (jusqu'à 70 pour une division...) ; les autres lycées ont bénéficié, pour la plupart, de ce rééquilibrage, certainement plus favorable à la scolarité des étudiants de CPGE à Paris, et l'on voit que le tassement global sur un an, qui stabilise toutefois les niveaux élevés des deux dernières années, n'est en fait que le résultat d'une situation relativement assainie. En 2003, 35% des élèves inscrits en CPGE à Paris sont venus de Paris même, 36% des académies de Créteil et Versailles, 20% des autres académies, 9% de l'étranger. L'ensemble de ces données ne semble donc pas faire apparaître, du seul fait de la procédure informatisée, de différence sensible sur l'équilibre Paris/autres académies ; le « bénéfique » migratoire pour Paris se fait toujours par l'accumulation d'apports réduits mais multiples : les départements qui apportent le plus d'élèves à Paris en-dehors de l'Ile-de-France sont l'Oise (93), la Seine-Maritime (66) et le Nord (56), treize autres seulement en apportant plus de 20. La seule différence constatée porterait plutôt sur le constat d'un rééquilibrage local et régional. Mais cela n'exclut pas, naturellement, l'étude plus fine d'autres mécanismes, ni n'épuise le sujet sur le fond...